

DE2550 EP

Dossier N° : 200409 010560 01 N° travail : 100972

Client	
Nom :	SAINT GEORGES LA POUGE
Adresse :	1 place Marianne Le Bourg 23250 SAINT GEORGES LA POUGE
N° client :	879

COMMUNE SAINT GEORGES LA POUGE

1 place Marianne

23250 SAINT GEORGES LA POUGE

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23

Page 1/3

RAPPORT D'ANALYSE du 20/04/2020

INFORMATIONS PRELEVEMENTS :

Pt de surveillance : PSV0000001995

DEPART RESERVOIR DU BOURG

N° Prélèvement :

N° Analyse : 1

Type eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTIO

Lieu précis : ROBINET

Prélevé par : LHOPITEAU Valérie

Date de prélèvement : 16/04/2020 à 10 h 12

Date de dépôt au laboratoire : 16/04/2020

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL de type P1

Date de début d'analyse : 16/04/2020

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses sur site par LDA23					
✓ Chlore libre	<0.03	mg/l Cl2			Méthode interne selon MO1931chlore
✓ Chlore total	<0.03	mg/l Cl2			Méthode interne selon MO1931chlore
✓ Température de l'eau	11.0	°C		25	Méthode interne selon MO1935Temp
✓ Prélèvement d'eau pour la consommation humaine.					FD T 90-520

DE2550 EP

Dossier N° : 200409 010560 01 N° travail : 100972

Client	
Nom :	SAINT GEORGES LA POUGE
Adresse :	1 place Marianne Le Bourg 23250 SAINT GEORGES LA POUGE
N° client :	879

COMMUNE SAINT GEORGES LA POUGE

1 place Marianne

23250 SAINT GEORGES LA POUGE

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23

Page 2/3

RAPPORT D'ANALYSE du 20/04/2020

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses physico-chimiques					
Aspect (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.)	0	qualit.			
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Coloration	<5	mg/l Pt		15	NF EN ISO 7887
√ Turbidité néphélométrique	<0.20	NFU	<1.0	0.5	NF EN ISO 7027-1
√ Conductivité à 25°C Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température	53.0 mesuré à 19.1 °C	μS/cm		=>200 et <=1100	NF EN 27888
√ pH	5.8 mesuré à 19.4 °C	unité pH		=>6.5 et <=9.0	NF EN ISO 10523
√ Titre alcalimétrique complet	1.3	°F			NF EN ISO 9963-1
√ Titre hydrotimétrique	0.9	°F			NF T 90-003
√ Carbone organique total	<0.50	mg/l de C		2.0	NF EN 1484
√ Chlorures	4.3	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1
√ Sulfates	<1.0	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1
√ Ammonium	<0.01	mg/l de NH4		0.10	NF T 90-015-2
√ Nitrites	<0.01	mg/l de NO2	<0.10		NF EN ISO 10304-1
√ Nitrates	6.2	mg/l de NO3	<50		NF EN ISO 10304-1

DE2550 EP

Dossier N° : 200409 010560 01 N° travail : 100972

Client	
Nom :	SAINT GEORGES LA POUGE
Adresse :	1 place Marianne Le Bourg 23250 SAINT GEORGES LA POUGE
N° client :	879

COMMUNE SAINT GEORGES LA POUGE

1 place Marianne

23250 SAINT GEORGES LA POUGE

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23

Page 3/3

RAPPORT D'ANALYSE du 20/04/2020

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses micro-biologiques					
✓ Micro-organismes revivifiables à 36°C	<1	UFC/ml			NF EN ISO 6222
✓ Micro-organismes revivifiables à 22°C	2	UFC/ml			NF EN ISO 6222
✓ Coliformes totaux /100 ml	<1	UFC/100 ml		0	NF EN ISO 9308-1
✓ Escherichia coli /100 ml	<1	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 9308-1
✓ Entérocoques /100 ml	<1	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 7899-2

✓ = paramètre accrédité EC = en cours d'analyse NPP = nombre le plus probable ILLISIBL = illisible UFC = Unité Formant Colonie INCOMPT = incomptable

Les limites et références de qualité sont extraites de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est inférieur à 1, le micro-organisme est non détecté dans le volume étudié.

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est égal à 1 ou 2, le résultat indique une présence de micro-organismes dans le volume étudié.

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est compris entre 3 et 9, le résultat correspond à un nombre estimé de micro-organismes dans le volume étudié.



Référente Unité Hygiène Environnement

Emeline GEOFFRE

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque V.
Ce rapport d'analyses ne peut être reproduit partiellement sans l'autorisation du laboratoire. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.
Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives. L'estimation des incertitudes est fournie sur demande.

Adresser la correspondance à Mme la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - laboratoire@creuse.fr - www.creuse.fr

